Criminalisation du soutien à la Palestine

Suite à l interdiction par la Préfecture de la manisfestation du 11 octobre 2023 et du rejet du référé liberté déposé aupres du Tribunal administratif de Bordeaux, un rassemblement de 30 minutes a été maintenu après négociation avec les forces de police présentes sur place.
Nous venons d apprendre par voie de presse (Journal Sud-ouest du 13/10 à 18h55) que suite à ce rassemblement, « une procédure judiciaire a été ouverte à l'égard de 4 personnes […] et l enquête confiée à la sécurité départementale ». Pour l instant, nous n'avons pas confirmation officielle de cette procédure. Nous vous tiendrons informés.
Nous tenons d'ores et déjà à dénoncer cette criminalisation honteuse du soutien à la cause palestinienne.

14 octobre 2023

Comité Action Palestine